

# Avec le permis de végétaliser, Une ville plus agréable

L'instauration de ce dispositif va permettre aux habitants du centre-ville de jardiner. Une initiative citoyenne soutenue par la mairie pour embellir la ville tout en améliorant la qualité de vie.



**JOSÉ ANGULO**  
Adjoint à l'urbanisme

Ces plantations, en plus de valoriser le patrimoine et l'esthétique de la ville contribueront à rendre l'espace public plus accueillant et vivant. L'implication des habitants est clé pour faire de Céret une ville plus verte, où le végétal trouve sa place au cœur du tissu urbain.



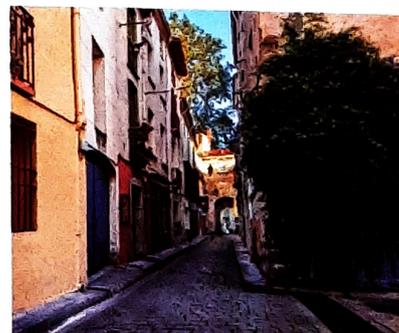
Des pieds de façade existants rue de la République

## La mairie creuse les trous et offre la plante

Concrètement, il suffit de faire **une demande au service urbanisme** et de remplir le formulaire dédié. Sur celui-ci, les habitants présentent leur projet en indiquant la localisation souhaitée et les types de plantes envisagés. Une fois le projet approuvé, la commune intervient pour préparer le terrain, notamment en **supprimant le bitume** et en réalisant une fosse de plantation si nécessaire. **La ville offre également aux habitants le plant de leur choix** s'il s'inscrit dans l'éventail proposé : à **savoir une plante méditerranéenne, adaptée au site** (système racinaire, non allergisantes, sans épines) et peu gourmande en eau. Les habitants sont ensuite responsables de la plantation et de l'entretien des végétaux.

Le permis de végétaliser représente un levier important pour **la renaturation de la ville**, en particulier dans l'hyper-centre de Céret, où les rues étroites compliquent souvent

la plantation. Ce projet vise aussi à répondre aux défis climatiques, la démarche se voulant une action concrète pour **améliorer la résilience urbaine tout en créant des îlots de fraîcheur**.



Des plantes grimpantes rue du Commerce

La municipalité lance une initiative novatrice : **la mise en place d'un permis de végétaliser**. En partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Pyrénées-Orientales, ce dispositif a pour objectif de **permettre aux habitants de jardiner sur des espaces publics**, tels que les pieds de façades ou autour des arbres. Il permet aussi de régulariser les plantations déjà faites spontanément par les habitants.

## PERMANENCES CAUE

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Orientales (CAUE 66) a pour mission de promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Son équipe pluridisciplinaire, composée d'architectes, paysagistes et urbanistes, offre des conseils neutres, gratuits et personnalisés aux particuliers ayant un projet de réhabilitation, rénovation, extension, construction ou aménagement.

## CONTACT ET INFOS

**CAUE 66**

Tél : 04 68 34 12 37

Mail : [contact@caue66.fr](mailto:contact@caue66.fr)